

<http://clg-victor-hugo-chartres.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article734>



Collège Victor Hugo Chartres

20, Avenue Arside Briand 28 000 Chartres
02 37 34 97 86 ex.02800803@ac-orleans-tours.fr

Certificat de radiation (EXEAT) et inscription en lycée

- Administration -



Date de mise en ligne : samedi 24 juin 2017

Copyright © Collège Victor Hugo - Chartres - Tous droits réservés

Certificat de radiation (EXEAT) et inscription en lycée

Madame, Monsieur,

Ce vendredi 30 juin vers 17 h, nous donnerons aux élèves de 3èmes différents documents nécessaires à leurs inscriptions en lycée (bulletin trimestriel, bilan de fin de cycle 4, certificat de radiation-EXEAT,...).

Ce dernier document est indispensable pour s'inscrire au lycée général, technologique ou professionnel. Il certifie que l'élève est en règle administrativement et financièrement avec le collège Victor Hugo. Il est alors signé par le chef d'établissement et l'adjoint-gestionnaire.

Il convient de rappeler les conditions d'obtention et de régulariser avant vendredi si nécessaire :

[-] les manuels scolaires doivent être ramenés à l'établissement. Les manuels non rendus ou détériorés seront facturés. Cette facture doit être acquittée cette semaine.

[-] La carte de cantine doit être rendue en bon état. A défaut, elle sera facturée 5 Euros.

[-] Les créances de demi-pension doivent être réglées.

Si ces conditions n'étaient réunies, l'EXEAT ne pourrait pas être délivré et l'inscription en lycée serait impossible.

D. Elleaume
Principal.